

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 septembre 2020

**Présents** : Michel AUFRANC, Emeline BERGER, Jean-Paul BONTEMPS, Nicolas CHAMPEME, Jérôme CLEMENT, Romain FAIVRE, Fabienne GAVAND, Ludivine LAZARUS, Nelly LEGLISE, Vincent PORET, Hubert REVILLOT, Marie Agnès SANVERT, Patrick VION, Sylvain DUPUIS.

**Absents** : Jacques HUMBERT, donnant pouvoir à Michel AUFRANC

**Secrétaire de séance** : Emeline BERGER

La séance se déroule à huis clos : l'état d'urgence sanitaire prolongé jusqu'au 30/09/2021, il est nécessaire de maintenir les gestes barrières, et la salle du conseil ne le permet pas.

Avant d'ouvrir la séance de conseil, et pour faire suite à sa demande d'urbanisme, Monsieur Mickaël ROLLAND a été convié afin de présenter son projet de rénovation de bâtiment, au lieu-dit l'Epine.

Il envisage la réfection d'une partie de la toiture d'un tènement immobilier (actuellement une grange) et de transformer cette partie en habitation. Son projet se trouvant limité par une servitude de passage dans la cour intérieure de sa propriété, il souhaitait occuper la bordure du chemin communal situé coté Nord-Ouest du bâtiment pour organiser l'accès à son nouvel appartement. Il demande donc à pouvoir acquérir tout ou partie de l'accotement.

Le conseil municipal délibèrera en fin de séance. Il est retenu de proposer à M Rolland l'acquisition d'une bande partielle du terrain communale (bande de 1.5m). Ceci lui permettrait de réaliser son projet immobilier, tout en garantissant la sécurité routière du site.

## **1. Approbation du dernier CR du CM du 10/07/2020**

Le CR est approuvé à l'unanimité

## **2. Décision modificative concernant le reversement assainissement**

Dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement à la communauté de communes, l'excédent de notre budget spécifique doit également être transféré, soit 51 758 euros.

Notre assemblée a voté à l'unanimité du conseil municipal ce transfert, il reste à préciser des dispositions comptables pour ce faire entre investissement et fonctionnement.

**Compte 1068 excédent de fonctionnement : +4 469€**

**Compte 021 virement de la section de fonctionnement : -4 469€**

**Compte 023 virement à la section d'investissement : -4 469€**

**Compte 678 autre charge exceptionnelle : +4 469€**

L'Assemblée à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

## **3. Décision modificative pour le budget photovoltaïque**

Le déblocage de l'emprunt du budget photovoltaïque ayant eu lieu en cours d'année, les crédits n'ont pas été ouverts pour le remboursement des échéances. Nous sommes donc en dépassement de crédit, il faut donc prendre une décision modificative comme suit :

**Compte 1641 emprunt en euros : +2 241**

**Compte 2153 installation à caractère spécifique : - 2 241€**

**Compte 6352 taxe sur le CA : -559€**

**Compte 66111 intérêts réglés à l'échéance : +559€**

## **4. Décision modificative pour le budget général**

Il est proposé à la délibération de modifier l'attribution des lignes budgétaires 2020 entre la voirie et l'investissement pour la rénovation du lavoir de Pymont, au profit de la voirie. La dotation sera moindre en 2021 pour celle – ci, au profit du projet de rénovation du patrimoine.

**Compte 2138 autres constructions : -40 100€**

**Compte 2151 réseaux de voirie : +40 100€**

Pour précision, les travaux sur les différents axes de la commune sont importants. Certaines portions de route sont abîmées, et les dégradations de plus en plus conséquentes, la sécheresse de cet été 2020 n'ayant pas arrangé la situation. Trois devis ont été demandés auprès des sociétés Guinot, Eiffage et Eurovia. Ils sont consultables en mairie, sur demande.

Le coût avoisine les 90 000 euros.

- Vote favorable à l'unanimité et pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.
-

## **5. Demande de non-valeur**

La mairie a été sollicitée pour répondre aux demandes de trois particuliers :

- Une personne est redevable des sommes de 60.95 et 70 euros (faillite personnelle 2007),

A l'unanimité, le conseil vote la mise en non-valeur par la commune pour cette personne.

- Un particulier est redevable de la somme de 183.46 euros, déclaré mort auprès de la trésorerie publique. Il s'avère que cette personne vit à Boyer, sous un autre prénom.

A l'unanimité le conseil vote pour la non prise en charge. L'adresse de la personne sera transmise à la perception.

Vote favorable à l'unanimité et pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

## **6. Avenant à la convention avec la sous – préfecture**

Depuis plusieurs années, la transmission à la Préfecture des actes soumis à contrôle de légalité est effectuée par voie dématérialisée. Cela avait nécessité une décision communale en son temps.

Suite à la demande de la Sous-Préfecture, la municipalité doit prendre des avenants pour la modification du périmètre de transmission, ainsi que pour les actes budgétaires.

Vote favorable à l'unanimité et pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

## **7. Demande de remboursement salle polyvalente**

Les dernières réservations pour la salle polyvalente ont été annulées par les locataires, du fait de la situation sanitaire nationale peu propice à la tenue de manifestations.

Les chèques d'acompte ayant été encaissés au moment de la location, les trois personnes concernées (habitantes de la commune) ont fait un courrier de demande de remboursement (105€ chacun).

Vote favorable à l'unanimité et pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

## **8. Modification des délégations au Maire**

Lors de notre précédente réunion, les délégations au Maire avaient été définies, mais certaines imprécisions ont été relevées dans certains articles et doivent être revues :

- article n°17, nous fixons un plafond des réparations de véhicule à 1500 euros.
- Article n°20 : pour ce qui concerne les prêts de trésorerie, le maire précise que cette possibilité n'est utilisée qu'à l'occasion d'un investissement pour financer l'attente du remboursement de TVA et des versements des subventions. S'agissant d'un ensemble avec d'autres prêts, la décision est toujours prise en conseil, il demande donc que soit retirée cette délégation.

Vote favorable à l'unanimité.

## **9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) assainissement 2019**

Voici quelques éléments importants issus de ce rapport, consultable en Mairie :

Réduction du nombre de mètres cubes pompés en 2019 par rapport à 2018.

Le réseau court sur 11.520 kms

Pour 2 stations d'épuration :

- Aux cours Bouchey (pour 400 habitants) : 219 abonnés, qualité épuratoire bonne mais infiltrations importantes dans le sous-sol.
- Au Bourg (pour 400 habitants) : 100 foyers raccordés, qualité épuratoire très bonne.

La facture assainissement voit la part fixe fixée à 70 euros, la part proportionnelle basée sur le tarif de 1.70 euros le m<sup>3</sup>. La redevance tarifée pour modernisation de réseaux de 0.15 euros le m<sup>3</sup> est reversée à l'Agence de l'Eau RMC, tarifs inchangés depuis plus plusieurs années.

Montant des redevances encaissées pour 2018 : 60 147.06 euros

L'encours de la dette est de 513 237.30 euros. La durée d'extinction de la dette se monte à 8,5 ans. Suite au transfert de compétence, la totalité des emprunts est transférée à la communauté de communes.

Vote favorable à l'unanimité.

## **10. Affouages**

Le prix de la portion reste fixé comme l'an dernier à 30 euros,

Le moule, issu des houppiers, est tarifé à 12 euros,

Les quantités disponibles ainsi que les dates seront très prochainement communiquées.

Le système d'affouage sera revu pour les prochaines années. Cela fera l'objet d'un travail conséquent pour les membres de la commission bois.

Dans cette attente, et dans le cadre du fonctionnement actuel, le conseil municipal sera très attentif au respect des dates butoirs, afin d'éviter le cumul de coupes non faites d'une année sur l'autre, ou que les débardages se fassent hors saison, au risque d'abîmer les sols. Ce type de pratiques étant préjudiciables à l'écosystème, la biodiversité et au bon entretien des parcelles boisées.

L'exploitation du bois de Vaire est planifiée dans un document disponible en mairie.

Vote favorable à l'unanimité

### **11. Autorisation de recruter**

Aurore, secrétaire de mairie, prendra un congé maternité à compter du 23/12/2020.

Un recrutement est de fait nécessaire. Une annonce sera déposée à Pôle emploi, ainsi que sur le site internet centre de gestion 71.

Vote favorable à l'unanimité : le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document en relation avec ce dossier.

### **12. Archivage et subvention du conseil départemental**

Obligatoire, le dernier archivage date de 2002, c'est le centre de gestion de Mâcon qui s'en charge, moyennant la somme de 7000 euros.

- Le conseil départemental a prévu une subvention de 20% sur le coût : validation à l'unanimité du conseil municipal pour la demander.
- Vote favorable à l'unanimité et pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

### **13. SIET, modification des statuts, inversion titulaire/suppléant**

L'assemblée des délégués communaux du Syndicat des Eaux du Tournugeois a élu son bureau :

Président Éric Villevière : maire de Mancey, Vices Présidents : Jean Christophe Dupré, adjoint de Royer et Germain Gonthier adjoint de Jugy, secrétaire : JP Bontemps de Boyer.

Il a été procédé à une mise à jour des statuts sur lesquels les huit conseils municipaux concernés doivent délibérer. Et pour Boyer il est souhaité une inversion de titulaire et suppléant : JP Bontemps titulaire et P Vion suppléant.

Vote favorable à l'unanimité.

### **14. PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières)**

La commune est engagée par une convention quinquennale depuis le 07/02/2015 et pour 5 ans, pour la certification de l'exploitation de sa forêt, il convient donc de renouveler cette convention.

Vote favorable à l'unanimité.

### **15. Statuts communauté de communes : modification**

Cette modification permet l'intégration du plateau sportif de Sennecey dans le domaine de la Communauté de Communes. Cet équipement sportif est utilisé par le collège et les Associations sportives intercommunales

Vote favorable à l'unanimité.

### **16. Voierie programme 2020**

Comme expliqué plus haut, au point 4, les travaux de voieries vont être importants cette année.

Trois entreprises ont été sollicitées et ont établi leur devis pour réaliser le revêtement sur 2 axes : la rue du Bourg, et l'entrée du hameau de l'Épine ainsi qu'une impasse à Limone et un aménagement sécuritaire du croisement au lieu- les Justices. Pour d'autres voies une couche de point à temps sera appliquée.

La société Guinot arrivée deuxième pour le prix, de par la qualité du travail proposé et des produits utilisés, a été jugée mieux-disante et a retenu l'attention du conseil.

Montant total de la dépense totale : 75 013 € HT, 15 003 € de TVA, soit 90 016 € TTC

- Vote favorable à l'unanimité et pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

### **17. Demande de subvention de la région BFC et Fondation du Patrimoine pour la restauration du lavoir de Pymont**

Le coût du projet s'élève à 157 270 euros (devis de l'entreprise d'insertion Tremplin)

Les subventions acquises sont les suivantes :

- Conseil départemental : 13 000 euros obtenue
- DETR (Etat): 62 908 euros obtenue
- Région BFC: 31 454 euros dossier en cours d'examen
- Association la Pierre Fiche : 15 000 euros
- 13 000 euros de TVA seront récupérés après travaux

L'auto – financement par la commune est donc d'environ 22 000 euros, ce qui est tout à fait réalisable au regard du budget annuel. Nous avons sollicité la Fondation du patrimoine, structure à même de mettre en place une souscription publique. Chaque citoyen peut contribuer à la conservation du patrimoine communal. Tout donateur obtiendra une défiscalisation de 75% du montant de son don.

Ce projet pourrait démarrer dès 2021.

- Vote favorable à l'unanimité et pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

### **18. Terrains communaux**

Demande de Mr Mickaël ROLLAND : Il est retenu de proposer à M Rolland l'acquisition d'une bande d'une partie du terrain communal convoité (bande de 1.5m). Ceci lui permettrait de réaliser son projet immobilier, tout en garantissant la sécurité routière du secteur.

Vote favorable à l'unanimité.

Demande de l'EARL Braillon : location d'une partie communale d'un chemin qui n'est plus utilisé :

Adoption à la majorité, 2 abstentions et 1 contre.

### **Questions diverses :**

Devis raccordement maison Dandelot au réseau assainissement : 2 576.97 euros TTC, entreprise Cordier.

Acoustique salle polyvalente – choix couleurs des panneaux, commission : 28/09 à 16h30

CCAS, réunion le 02/10/2020 pour évoquer le repas des aînés au regard de la situation COVID,

AG associations :

- Pierre Fiche 6/10 20h,
- Foyer Rural 23/10 salle polyvalente

Date du prochain CM / 6/11/2020 à 19h30

*Séance levée à 23h39*